

Le 18 février 2013

Dest. : Médecins du Nouveau-Brunswick

Objet : Les nouvelles recommandations concernant la prophylaxie antirabique post-exposition des personnes immunocompétentes non préalablement immunisées contre la rage

Chers collègues,

Le Bureau du médecin-hygiéniste en chef désire vous informer d'une modification dans les recommandations relatives à la prophylaxie antirabique post-exposition pour les personnes non préalablement immunisées contre la rage.

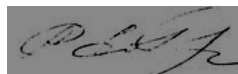
Les recommandations préalables au sujet de la PPE comprenaient une dose d'immunoglobuline contre la rage (RIg) le jour 0, de même que cinq doses du vaccin antirabique, administrées les jours 0, 3, 7, 14 et 28. **Le Comité consultatif national de l'immunisation recommande maintenant un calendrier d'immunisation raccourci à quatre doses** pour les personnes immunocompétentes non préalablement immunisées contre la rage. La première dose de vaccin (1,0 ml par voie intramusculaire) est administrée dès que possible après l'exposition (jour 0), conjointement avec une dose de RIg (20 UI/kg de poids corporel pour tous les groupes d'âge). Les doses additionnelles (1,0 ml IM) doivent être administrées les jours 3, 7 et 14 après le premier vaccin.

Veillez prendre note que les recommandations en matière de PPE pour les personnes immunodéprimées non préalablement immunisées et celles qui prennent de la chloroquine et d'autres antipaludéens demeurent les mêmes (régime de vaccination de cinq doses et une dose de RIg). Les personnes immunodéprimées comprennent celles qui prennent des corticostéroïdes à action générale (dose équivalente à ≥ 20 mg par jour [≥ 2 mg/kg par jour pour les enfants] de prednisone pour ≥ 14 jours) ou d'autres agents immunosuppresseurs, et les personnes atteintes de maladies immunosuppresseurs (p. ex. : immunodéficiences congénitales, infection au virus de l'immunodéficiences humaine, leucémie, lymphome, tumeur maligne généralisée).

Les recommandations relatives à la PPE des personnes ayant été immunisées à l'aide du vaccin antirabique et pour la prophylaxie pré-exposition demeurent les mêmes. Pour obtenir de plus amples renseignements sur le sujet, veuillez consulter le *Guide canadien d'immunisation*. La plus récente version du guide est maintenant offerte en ligne et sera mise à jour en format électronique seulement. Le guide se trouve à l'adresse suivante : <http://www.phac-aspc.gc.ca/publicat/cig-gci/p04-rabi-rage-fra.php>.

Merci de votre collaboration.

Salutations distinguées,



Alexander Doroshenko, M.D., MHP, FDPH(RU), FRCPC
Médecin-hygiéniste provincial